

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à une situation juridique et à des difficultés financières qui ne lui sont en rien imputables et qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé ;

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées ;

CONSIDERANT que le 26 mai 2023, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse constatent la situation exceptionnelle et sans équivalent dans laquelle se trouve le club aux plan juridique et financier, pour des raisons qui ne sont nullement imputables à l'association ;

CONSIDERANT la place particulière que le GFCA occupe dans le paysage sportif insulaire ;

CONSIDERANT la nécessité, pour ces raisons, de lui permettre de continuer dans des conditions financièrement sécurisées son travail éducatif auprès

de la jeunesse, tout en respectant l'impérative logique d'équité entre tous les clubs sportifs de Corse ;

CONSIDERANT que cet objectif est respecté à travers la mobilisation, dans des proportions non reproductibles, des différents dispositifs existants dans le cadre des différents règlements d'aide en vigueur ;

Considérant que, sur proposition du Conseil exécutif, et en accord avec le GFCA, cet engagement conduira à un soutien financier global de 100.000 € de la part de la Collectivité de Corse, pour la saison 2024-2025 ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT et **APPROUVE** la proposition d'un soutien financier global de 100.000 € de la Collectivité de Corse au GFCA, selon les modalités et conditions exprimées ci-dessus.